



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2020
 Reçu en préfecture le 30/09/2020
 Affiché le 30/09/2020
 ID : 081-218102572-20200928-2020DEL65-DE

Date de la convocation
 22.09.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/65

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr MASSON, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

Absents : Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
 Mr SARDAINE procuration à Mr DONNEZ
 Mr MARIE procuration à Mme MILIN

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CONVENTION DE
 PRESTATION DE
 SERVICE POUR LA
 MUTUALISATION
 DES NAGEURS
 SAUVETEURS
 SURVEILLANT LES
 BAINADES DANS LA
 RIVIERE TARN**

La commune a désigné le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval, pour assurer la mutualisation des nageurs-sauveteurs surveillant les baignades dans la rivière Tarn pour la surveillance de la baignade aménagée de Saint-Juéry Les Avalats, afin que l'ensemble des communes accueillant une baignade puisse bénéficier d'une surveillance 7 jours sur 7 (mutualisation d'un nageur sauveteur) et d'un même niveau de sécurité.

Afin d'en définir les conditions de mise en œuvre, il est proposé de signer une convention.

Cette convention est prévue pour la durée de la saison balnéaire, soit à compter du 11 juillet 2020 jusqu'au 30 août 2020.

Le montant prévisionnel de la participation de la commune afin de bénéficier de cette prestation de service est estimée entre 7 500.00 € et 8 500.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 29 septembre 2020
 David DONNEZ,
 Maire,

